



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E205157

VALABLE JUSQU'AU

05/09/2026

ÉDITÉ LE

08/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/07/2022

Forme juridique : EI

Capital : 0

Raison sociale : GRAINE ISLEN

31 RUE DE LA GARE  
36100 NEUVY PAILLOUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHATEAUROUX 2023A00222

Siret : 514 331 669 00028

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 6206568

Assurance Responsabilité Travaux :

BPCE IARD 136016286 Q 001

Assurance Responsabilité Civile :

BPCE IARD 136016286 Q 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 06 81 84 47 65

Portable : 06 81 84 47 65

Fax :

Site Internet :

E-mail : batisup36@gmail.com

Responsabilité légale :

GRAINE ISLEN CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                           | * Date d'attribution |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 PROB | Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE | 06/09/2024           |
| 7122 PROB | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE                                 | 06/09/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 06/09/2024         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 06/09/2024         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 06/09/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.